

Union particulière pour le dépôt international des dessins et modèles industriels (Union de la Haye)

Assemblée

**Trentième session (18^e session ordinaire)
Genève, 26 septembre – 5 octobre 2011**

RAPPORT

adopté par l'assemblée

1. L'assemblée avait à examiner les points suivants de l'ordre du jour unifié (document A/49/1) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 27, 36, 44 et 45.
2. Le rapport sur ces points, à l'exception du point 36, figure dans le rapport général (document A/49/18).
3. Le rapport sur le point 36 figure dans le présent document.
4. M. Miklós Bendzsel (Hongrie) a été élu président de l'assemblée; Mme Alexandra Grazioli (Suisse) et M. Grega Kumer (Slovénie) ont été élus vice-présidents.

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE LA HAYE

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents H/A/30/1 et H/A/30/2.
6. Le président a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations des membres de l'Union de La Haye.
7. À l'invitation du président, le Secrétariat a fait le point sur les faits nouveaux survenus dans le système de La Haye, en particulier l'adhésion de la Finlande, de Monaco et du Rwanda.
8. Le Secrétariat a également indiqué à l'assemblée que le Liechtenstein, Monaco, les Pays-Bas – à l'égard d'Aruba, de Curaçao, de Saint-Martin et de la partie du territoire des Pays-Bas située dans les Caraïbes – et la Tunisie avaient communiqué leur consentement à l'extinction de l'Acte de Londres (1934) de l'Arrangement de La Haye depuis la dernière session de l'Assemblée de l'Union de La Haye tenue en septembre 2010. Les autres États contractants de l'Acte de Londres (1934) qui n'avaient pas encore communiqué leur consentement à son extinction ont été instamment invités à le faire.

Questions concernant le développement juridique du système de La Haye

9. En présentant le document H/A/30/1, le Secrétariat a rappelé que celui-ci récapitulait les principales conclusions et recommandations du Groupe de travail ad hoc sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, convoqué du 30 mai au 1^{er} juin 2011. Il soumettait en particulier à l'assemblée, pour adoption, la recommandation du groupe de travail ad hoc à l'effet que l'assemblée crée un groupe de travail pour traiter la question du développement juridique du système de La Haye. Il soumettait également, pour adoption, une proposition relative à l'introduction, dans le règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999 et l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye, d'une nouvelle règle 21 bis prévoyant la possibilité pour une partie contractante de faire une déclaration selon laquelle un changement de titulaire était sans effet sur son territoire. Par ailleurs, le document soumettait, aux fins d'observations par l'assemblée, un projet de nouvelle instruction 407 à ajouter aux instructions administratives pour l'application de l'Arrangement de La Haye afin de tenir compte des particularités relatives au lien avec un dessin ou modèle principal dans certains ressorts juridiques. Les autres propositions de modification du règlement d'exécution commun et des instructions administratives se rapportaient à la publication des informations sur le site Web de l'OMPI.
10. À cet égard, le Secrétariat a rappelé que la soumission de toute modification des instructions administratives aux fins d'observations par l'assemblée était réputée constituer la consultation envisagée à la règle 34.1) du règlement d'exécution commun pour l'établissement des instructions administratives par le Directeur général de l'OMPI.
11. Enfin, le Secrétariat a rappelé que le groupe de travail ad hoc avait examiné d'un œil favorable la possibilité de resserrer le cycle de publication du *Bulletin des dessins et modèles internationaux*. Les offices de propriété industrielle des membres de l'Union de La Haye avaient été invités, par la note C. H 85 datée du 25 juillet 2011, à faire part, pour le 15 septembre 2011, de leurs observations sur l'échéance fixée au 1^{er} janvier 2012 pour la mise en œuvre d'une publication hebdomadaire du *Bulletin des dessins et modèles internationaux*. Toutes les réponses reçues par le Bureau international appuyaient cette proposition, de sorte que le Bureau international procéderait à la publication hebdomadaire du bulletin à compter du 1^{er} janvier 2012.

12. La délégation de la Chine a déclaré que, bien que son pays ne soit pas encore membre de l'Union de La Haye, il attachait une grande attention au développement du système de La Haye. La délégation s'est félicitée de la promotion active du système de La Haye faite par le Secrétariat et a marqué son appui à la poursuite du développement du système afin de le rendre plus attrayant et plus souple, en particulier en ce qui concerne la prise en considération des variations dans les procédures nationales.

13. L'assemblée

- i) a adopté les modifications du règlement d'exécution commun en ce qui concerne les titres du chapitre 6 et de la règle 26 et les règles 26.2) et 3), 28.2)c) et d) et 34.3)a) et b), telles qu'elles figurent dans l'annexe III du document H/A/30/1, la date d'entrée en vigueur étant fixée au 1^{er} janvier 2012;
- ii) a pris note de la proposition de modification des instructions 204.a)i) et d), 402.b) et 601 des instructions administratives, telle qu'elle figure dans l'annexe V du document H/A/30/1;
- iii) a adopté la nouvelle règle 21*bis* proposée, telle qu'elle figure dans l'annexe III du document H/A/30/1, la date d'entrée en vigueur étant fixée au 1^{er} janvier 2012;
- iv) a décidé de créer un groupe de travail pour traiter la question du développement juridique du système de La Haye; et
- v) a pris note de la proposition visant à ajouter l'instruction 407 aux instructions administratives et de la modification consécutive du titre de la quatrième partie des instructions administratives, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe V du document H/A/30/1.

Rapport sur l'état d'avancement du programme de modernisation informatique (systèmes d'enregistrement international de Madrid et de La Haye)

14. Le document H/A/30/2 rendait compte de l'état d'avancement du programme de modernisation du système informatique depuis la dernière session de l'Assemblée de l'Union de La Haye. Il servait également à informer les membres de l'Union de La Haye des modifications apportées aux principes d'exécution du programme et au calendrier correspondant.

15. En présentant le document, le Secrétariat a indiqué que des progrès considérables avaient été enregistrés dans la mise en œuvre des sous-projets de la phase I, principalement avec le lancement d'une interface électronique pour les renouvellements qui complétait le système de dépôt électronique des demandes internationales; en 2011, jusqu'à présent, environ 57% du total des renouvellements avaient été reçus par l'intermédiaire de cette interface électronique. En ce qui concerne la phase II, une procédure internationale de passation de marchés avait débouché sur l'identification d'un partenaire chargé de la mise en œuvre. Le dossier sera présenté au Comité d'examen des contrats (CRC) pour approbation dans les jours à venir, le partenaire chargé de la mise en œuvre étant censé commencer les travaux sur les activités de projet début janvier 2012. De fait, la phase II du programme de modernisation informatique devrait désormais être achevée d'ici la fin du mois de juin 2013.

16. L'assemblée

- i) a pris note de l'état d'avancement de la phase I du programme; et
- ii) a pris note du calendrier révisé de mise en œuvre de la phase II du programme, dont l'échéance est prévue à la mi-2013.

[Fin du document]